

1. *Débitrice:* **Callahan Broadband Wireless Schweiz GmbH, 1260 Nyon**

2. *Remarques:* A vous tiers intéressés.

D'office, vous êtes cités à comparaître à mon audience du lundi 12 août 2002, à 14h.15 dans la salle des séances du Tribunal, à Nyon, route de St-Cergue 38, pour voir statuer sur la demande de sursis concordataire présentée à ses créanciers par Callahan Broadband Wireless Schweiz GmbH, représentée par Me Gilles Favre, avocat à Lausanne. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif est accordé de sorte que toutes les procédures sont ajournées jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la côte  
1260 Nyon

(00518130)